

Reprise du transport urbain durant les week-ends

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5186 - Jeudi 1^{er} octobre 2020 - Prix : 10 DA

162 nouveaux cas et 8 morts en 24 heures

Virus : nouvelle hausse des contaminations

Page 2

Alors que le torchon brûle entre avocats et magistrats

La grève des robes noires «quasi totale»

Page 3

Biden to Trump : «Shut up man !»

Par Mohamed Habili

On savait bien que le premier débat présidentiel entre Donald Trump et Joe Biden allait mal se dérouler. N'empêche, ce à quoi on a eu droit hier a dépassé toutes les attentes. Visiblement les deux hommes se détestent et même se méprisent beaucoup plus qu'ils n'auraient pu le dire. Leur but à chacun n'était pas de damer le pion à l'autre, de prendre le dessus sur lui mais d'en finir avec lui. Ils se sont comportés l'un l'autre comme si le combat ne se jouant qu'en un seul round, il leur fallait ou vaincre ou périr, ou tuer ou mourir. Il en a résulté une confrontation chaotique, affranchie des règles, où ce que l'on a échangé tout compte fait, c'est moins des arguments que des insultes. Ils auraient été plus jeunes, le risque aurait été sérieux qu'ils en viennent aux mains, purement et simplement. De sorte que la question se pose de savoir si les deux autres débats au programme se tiendront malgré cette première foire d'empoigne. Un match qui finalement n'a pu avoir lieu, faute de respect mutuel minimal, devrait être déclaré nul, sans vainqueur ni vaincu. Tel n'a pas été le cas en l'occurrence, l'un des débatteurs ayant quand même réussi à porter des coups plus sévères que ceux qu'il a reçus. Une victoire à la Pyrrhus, mais une victoire quand même. Elle a d'autant plus de prix pour lui et son camp qu'auparavant il ne faisait pas office de favori.

Suite en page 3

Entretien/Yahia Nessel, vice-président de l'APW chargé de l'habitat et de l'urbanisme

LPA : confinement des travailleuses et mauvaise gestion, causes principales du retard



Ph.E. Soraya/J.-A.

Une année après son lancement sur le site électronique, le flou plane autour de la formule des logements promotionnels aidés (LPA). Les souscripteurs s'impatientent devant des promesses non tenues et des rumeurs infondées. Pour tenter de comprendre les raisons du retard que connaît cette nouvelle formule, à l'image des autres formules de logement, le vice-président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) chargé de l'habitat et de l'urbanisme, Yahia Nessel, nous a accordé un entretien au niveau de son bureau, à El Biar.

Page 2

Poursuivis pour corruption et blanchiment d'argent

Les procès de «Madame Maya», Oulmi et Tahkout reportés

Page 16

FOREM

Le Professeur Khiati pour la peine de mort contre les kidnappeurs d'enfants

Page 16

— Entretien/Yahia Nessel, vice-président de l'APW chargé de l'habitat et de l'urbanisme —

LPA : confinement des travailleuses et mauvaise gestion, causes principales du retard

■ Une année après son lancement sur le site électronique, le flou LPA plane autour de la formule des logements promotionnels aidés (LPA). Les souscripteurs s'impatientent devant des promesses non tenues et des rumeurs infondées. Pour tenter de comprendre les raisons du retard que connaît cette nouvelle formule, à l'image des autres formules de logement, le vice-président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) chargé de l'habitat et de l'urbanisme, Yahia Nessel, nous a accordé un entretien au niveau de son bureau, à El Biar.

Entretien réalisé
par Thinhinene Khouchi

Le Jour d'Algérie : On est le 1^{er} octobre, date de l'ouverture, l'année dernière, des inscriptions électroniques au programme de logement LPA. Une année après, rien de nouveau. Pourquoi autant de retard ?

Yahia Nessel : Il faut savoir que, comme tout autre secteur, la crise sanitaire de coronavirus a affecté notre travail et la filtration des listes des demandeurs de cette formule au niveau des différentes administrations, car il faut savoir que la majorité des travailleurs au niveau des administrations sont des femmes. Selon les mesures de prévention et de lutte contre le Covid-19, décidé par le président de la République, à savoir d'octroyer des congés exceptionnels rémunérés au profit des femmes enceintes et celles élevant des enfants en bas âge travaillant dans les institutions et administrations publiques, les administrations se sont alors complètement vidées pendant plus de quatre mois ! Comment voulez-vous que le travail soit fait s'il n'y a pas assez d'effectif ? Je ne veux pas tout faire porter à cette crise sanitaire non plus. Il faut dire la vérité, l'indifférence de certains et la mauvaise gestion sont pour beaucoup dans ce retard. En revanche, même si c'est trop demander, j'appelle les Algérois à patienter encore un peu, car le taux d'avancement de l'examen des dossiers a atteint les 98 %.

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a indiqué le 17

juin dernier que la convocation des souscripteurs au nouveau programme LPA pour le paiement des premières tranches ne se fera qu'à l'issue de toutes les opérations de contrôle en amont des dossiers. Où en êtes-vous ?

Les inscriptions ont commencé du 1^{er} au 31 octobre dernier, enregistrant 262 000 souscripteurs via le site électronique. Mais après avoir filtré ces demandes, il s'est avéré que 20 000 inscrits ne correspondaient pas aux conditions, certains n'habitant pas vraiment à Alger. Les dossiers de ces 20 000 personnes vont aller en justice pour falsification de documents. Ils ont déposé des adresses qui ne sont pas vraiment les leurs. Il nous reste alors 242 000 demandes. C'est la première étape qui s'est faite au niveau de la wilaya d'Alger. En revanche, la deuxième, qu'on vient juste d'achever, s'est faite au niveau de chaque APC et c'est là qu'on a vérifié la résidence de chaque demandeur. Vient ensuite la troisième étape qu'on entame le 15 octobre du mois en cours et qui consistera à filtrer à nouveau les demandes pour finalement dévoiler les prioritaires des 10 000 logements. On espère avoir les résultats de ce triage des dossiers avant la fin décembre, suite à quoi on convoquera les 10 000 souscripteurs pour le dépôt de dossiers et le paiement de la première tranche.

Selon une déclaration du wali d'Alger, Youcef Cherfa, datant du 29 juin dernier, la construction de 10 000 loge-



Ph/E. Soraya/J.A.

ments LPA au niveau de la capitale démarrera avant la fin de l'année en cours. De quoi il ressort exactement ?

Le wali d'Alger a effectivement mis à exécution ses déclarations, car la réalisation de 250 logements au niveau de la commune de Ain Benian a déjà commencé. Pour les autres projets, ils sont actuellement à l'étude et attendent la régularisation de leurs assiettes foncières et la finalisation des procédures relatives aux logements publics pour être entamés. Il faut savoir qu'il y a 35 sites répartis sur 17 APC et 11 Comités administratifs. Je citerai celle de Bab El Oued, celle de Sidi Abdallah qui compte quatre sites, El Harrach, Dar El Bida, Birtouta, Cheraga et celle de Rouiba. Les assiettes foncières récupérées suite aux

opérations de relogement des habitants des bidonvilles et des habitations précaires seront destinées à la réalisation des projets LPA ayant enregistré 265 000 demandes car le wali d'Alger qui suit ce dossier de près ne veut pas affecter ces assiettes foncières à la réalisation des programmes AADL. La wilaya d'Alger refuse tout prélèvement

sur les parcelles destinées à la réalisation de logements LPA, car nous avons promis aux Algérois de distribuer 10 000 logements. Nous ne sommes pas contre les programmes de réalisation de logements AADL, mais demeurons engagés à concrétiser la nouvelle formule qui a enregistré un grand engouement. **T. K.**

162 nouveaux cas et 8 morts en 24 heures Virus : nouvelle hausse des contaminations

L'Algérie a enregistré 8 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, trois cas de plus qu'hier (5), portant à 1 734 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une nouvelle hausse avec 162 cas, soit sept cas de plus par rapport à hier (155), pour atteindre au total 51 530 cas confirmés. **R. N.**

Nouvelles mesures relatives à la crise sanitaire

Reprise du transport urbain durant les week-ends

Une série de mesures ont été arrêtés, hier, par le Premier ministre Abdelaziz Djerad dans le cadre de la démarche de gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus. Il a été notamment procédé à l'adaptation de la liste des wilayas concernées par le confinement et la levée de l'interdiction de la circulation du transport urbain durant les week-ends. "En application des instructions de Monsieur le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et l'autorité sanitaire, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, a arrêté, dans le cadre de la démarche progressive et flexible adoptée par les pou-

voirs publics dans la gestion de la crise sanitaire, les mesures suivantes " indique le communiqué du Premier ministre. A commencer par l'adaptation, selon l'évolution de la situation sanitaire, de la liste des wilayas concernées par la mesure de confinement partiel à domicile, qui passe de 18 à 11 wilayas. Les autorités publiques annoncent, à ce titre, la levée de la mesure de confinement partiel à domicile pour 10 wilayas dont la situation sanitaire connaît une nette amélioration. Il s'agit de Bouira, Tebessa, Médéa, Illizi, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tipaza, Ain Defla et Relizane. Il a été décidé, par contre, de la reconduction, pour une durée de 30 jours à partir du 1er octobre 2020, de la mesure de confinement partiel à domicile de 23h au lendemain 06h du matin, pour huit (8) wilayas, à savoir Bejaia, Blida, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger,

Jijel, Annaba et Oran. Comme il est question d'appliquer la mesure de confinement pour 3 wilayas, enregistrant une recrudescence des cas de contamination, à savoir : Batna, Sétif et Constantine. Le communiqué précise, toutefois, que " les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes les mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya". L'autre décision importante prise est " la levée de la mesure portant interdiction de la circulation du transport urbain collectif public et privé durant les week-ends ". Une mesure qui soulagera beaucoup de citoyens pénalisés par l'absence de transport les vendredi et samedi. Le communiqué indique par ailleurs " le maintien de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial,

notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements ". Le Gouvernement tient cependant à souligner " que l'évolution positive de la situation épidémiologique, enregistrée ces derniers jours, ne doit en aucun cas inciter à un quelconque relâchement de la vigilance, ni à des négligences quant à la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des protocoles sanitaires ainsi que le strict respect de toutes les mesures de prévention et de lutte contre la propagation de la Covid-19 ". Rappelant que la maîtrise de la situation sanitaire " dépend toujours de la discipline de chacun d'entre nous pour éviter sa dégradation et l'éventuel recours à de nouvelles mesures de confinement total ou partiel à domicile et/ou à des restrictions des activités économiques et sociales ". **Aomar Fekrache**

Alors que le torchon brûle entre avocats et magistrats

La grève des robes noires «quasi totale»

■ Le taux de suivi de la grève enclenchée par les avocats relevant de la cour d'Alger a été de 100 %. C'est ce que nous apprend Maître Mohamed Baghdadi, bâtonnier intérimaire et porte-parole du Conseil de l'Ordre des avocats d'Alger.

Par Lynda Naili

Contacté hier par téléphone, M^e Baghdadi affirmera, en effet, que «la grève décidée pour une semaine a été suivie à 100%». Selon lui, «aucune des juridictions ne fonctionne. Il y a un service minimum qui est organisé par rapport aux dossiers d'urgence pour ne pas léser les justiciables en matière de délais ou de recours, sinon le suivi est quasi total».

Par ailleurs, interrogé sur la réponse du Conseil de l'Ordre des avocats rendue publique avant-hier sur les réseaux sociaux, il expliquera qu'«en fait, il y a eu deux communiqués. L'un fait par le président du SNM, et l'autre par la section syndicale de la cour d'Alger». «Dans un premier temps, poursuivra-t-il, nous avons décidé, dans un souci d'apaisement et sachant que le SNM n'étant en rien concerné par les problèmes que nous avons eus à la cour la semaine passée, nous n'avons pas voulu donner suite». Mais «suite au second communiqué qui a émané de la Section syndicale, contenant des propos déplacés, allant de contrevérité en contrevérité, nous avons diffusé une réponse hier (avant-hier) soir», enchaînera-t-il. Une réponse à travers laquelle «les bons principes de la profession ont été rappelés», relèvera notre interlocuteur. «Pour nous, considérera-t-il, le juge est arbitre, garant des libertés. Il doit être le premier gardien d'un procès équitable. La défense, elle, agit sur mandat. Nous sommes des justiciables,



des usagers de justice et propriétaires du service public». Or là, déplorera-t-il, «il se trouve malheureusement, par un malheureux événement, que le juge a oublié ces principes». «En réalité, précisera-t-il, il ne s'agit pas que de l'incident (ndrl de M^e Sellini) qui justifie notre position et ce que certains ont appelé le durcissement de la défense, c'est surtout le caractère répétitif de dépassements et de cette justice acquise qui n'est pas rendue sereinement, qui dérangeant la défense». De fait, évoquant le mouvement de protestation observé par ses pairs, le bâtonnier intérimaire affirmera : «Nous comptons même aller au-delà si nous constatons qu'il n'y a aucun répondeur pour faire respecter les droits de la défense en rappelant que ces derniers ne sont pas les droits de l'avocat, mais de ceux des citoyens, des justiciables, usagers et propriétaires du servi-

ce public». Et de relever dans cet esprit que «le procureur de la République, le procureur général, le président de la cour... ne sont que les serviteurs des usagers et par extrapolation au service de la défense qui n'est que le mandataire du citoyen qui aujourd'hui ne se retrouve plus dans notre justice».

Pour rappel, avant-hier dans son communiqué, la section d'Alger du Syndicat national des magistrats (SNM) a apporté «son soutien total et inconditionnel aux magistrats de la première chambre». En outre, la Section a dénoncé et condamné «les comportements qui portent atteinte à l'image des magistrats et celle des avocats». La Section a en effet estimé qu'au refus signifié par la cour d'Alger quant au report des plaidoiries qu'il avait formulé dans le cadre du procès Sovac, Abdelmadjid Sellini a tenté d'imposer sa logique à travers certains «comportements», provoquant ainsi «le désordre et une atteinte au bon déroulement de l'audience, atteinte à l'obligation de respect des juges à travers des expressions honteuses, comme donner un coup de pied à la porte de la salle d'audience». «Ces actes, a poursuivi la Section, commis par le bâtonnier constituent une atteinte à l'autorité d'une institution souveraine de l'Etat. C'est aussi une violation honteuse des traditions et de l'éthique du métier d'avocat». Pire. Evoquant les articles 144 et 147 du code pénal, la Section d'Alger du SNM a considéré que les actes commis par le bâtonnier d'Alger tombent sous le coup de la loi. Enfin, la section syndicale a appelé «l'Etat à assumer ses responsabilités constitu-

tionnelles et légales pour la protection des magistrats durant l'exercice de leurs fonctions». Par ailleurs, dans la journée d'avant-hier également, à l'issue de sa réunion à la Cour suprême, l'Union nationale des conseils d'ordres d'avocats a donné raison au barreau d'Alger et arrêté la journée d'hier et celle d'aujourd'hui, journées de grève générale des robes noires. Une décision qui viendra ainsi appuyer et soutenir le mouvement de protestations des avocats relevant de la cour d'Alger qui ont décidé de boycotter pendant une semaine les audiences se déroulant dans toutes les juridictions relevant de la cour d'Alger, dénonçant ainsi «des violations des droits de la défense de la part des magistrats», et exigeant «des conditions de procès équitables». L'Union nationale des Ordres des avocats a condamné et dénoncé l'attitude de «la première chambre criminelle de la cour d'Alger, le 24 septembre dernier, à l'égard des avocats de la défense, notamment le bâtonnier d'Alger». «Cette attitude, imprudente est une dangereuse déviation qui aurait pu être évitée si le président de la séance a décidé de la levée de la séance en application de l'article 25 de la loi réglementant l'exercice des avocats», a estimé l'Union, qui appelle le ministre de la Justice à appliquer cette dite loi dans cette affaire. Et de rappeler ainsi dans son communiqué que «les droits de la défense sont sacrés, ne peuvent être violés quelles que soient les circonstances, et ce, même l'accusé a commis les crimes les plus odieux». L. N.

LA QUESTION DU JOUR

Biden to Trump : «Shut up man !»

Suite de la page une

Elle est revenue non pas à Trump, une bête de scène, comme on pouvait s'attendre, mais à Biden, dont les répliques cinglantes ont plus d'une fois fait mouche. Trump, en revanche, a perdu dès lors qu'il n'a pas fait qu'une bouchée de Biden. Sur le registre des insultes, d'ailleurs le seul à avoir été ouvert à cette occasion, celles de Biden sont plus représentatives de la circonstance. On retiendra ce «Shut up man !», auquel les auditeurs, quels qu'ils soient, ont adhéré, les interruptions incessantes de Trump les gênant eux non moins que Biden et le modérateur. Ce fut une nuisance tout au long du débat, qui a duré une heure et demie. Tout semble s'être passé comme si Trump, sûr de faire passer un mauvais moment à Biden, n'avait pas pris la peine d'affûter ses arguments. Contrairement à Biden qui n'improvisait pas, qui tout en parlant jetait des coups d'œil sur ses notes. Trump est monté sur scène gonflé à bloc, mais sans texte précis à dire. Biden savait le sien par cœur en revanche, de crainte justement de cafoillier devant le public, de perdre le fil de sa pensée et de se mettre à bégayer. Mais là où sa préparation se voyait le plus, c'est lorsque fixant la caméra il s'adressait directement aux spectateurs, s'abstrayant du plateau et même de son pupitre et a fortiori de Trump, pour murmurer à l'oreille de chacun d'eux en particulier. A aucun moment, on n'a vu Trump, pourtant un homme des médias, regarder dans cette direction axiale fictive donnant à l'intérieur des foyers américains. Savait-il même qu'elle existait ? Tout au long de l'émission, il se tenait à moitié tourné vers Biden, comme s'il n'y avait que sa proie qui comptait, et qu'il attendait le bon moment de se jeter sur elle. M. H.

Même grève à Béjaïa

APRÈS UN SIT-IN dimanche dernier devant le tribunal à l'appel de leur bâtonnat, les avocats du barreau de Béjaïa sont entrés en grève nationale à partir d'hier et pour une durée de deux jours. La grève est initiée en signe de protestation contre les conditions de travail de l'avocat dans les arcanes des juridictions et en soutien à l'affaire du barreau d'Alger. Les robes noires de Béjaïa ont dénoncé, hier, «l'atteinte faite à la robe noire et au droit de la défense». Pour les grévistes, «les atteintes enregistrées dans la corporation se sont accumulées et l'incident de mercredi dernier au tribunal d'Alger n'est que la goutte de trop». M^e Khatri a réitéré dimanche dernier la position du bâtonnat qu'il représente et son soutien au Hirak, voire son rôle dans ce mouvement, et dit ne pas pouvoir accepter de tels «dépassements». «Cette action a été décidée par l'Union des barreaux algériens, en solidarité avec la position du barreau d'Alger à cause de l'atteinte à la dignité et à l'honneur de la robe noire». Des centaines de robes noires ont répondu à l'appel de l'Ordre régional des avocats de Béjaïa, afin d'exprimer leur exaspération «des multiples atteintes aux droits de la défense, le rétrécissement des libertés, entre autres griefs».

H. Cherfa

Présidence/Audience

Le Président Tebboune reçoit les lettres de créance de trois nouveaux ambassadeurs

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier à Alger, les lettres de créance de trois nouveaux ambassadeurs en Algérie, lors d'une cérémonie

organisée au siège de la Présidence de la République, indique un communiqué de la Présidence de la République.

Il s'agit de M. Nebiat Getachew Assegid, ambassa-

deur de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, M^e Janna Van Der Velde, ambassadrice du Royaume des Pays-Bas et de M. François Gouyette, ambassadeur de la République

de France. La cérémonie de remise des lettres de créance s'est déroulée en présence du directeur de cabinet à la Présidence de la République, Noureddine Bardad Daidj, et du

ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, qui ont assisté également aux audiences des ambassadeurs accrédités, reçus par le président de la République. R. N.

Enseignement supérieur Un groupe de travail interministériel pour renforcer la numérisation du secteur

LE MINISTRE de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a affirmé, mardi après-midi à Oum El Bouaghi, qu'un groupe de travail interministériel «*planche actuellement sur le renforcement de la numérisation du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique*». Le ministre, qui était accompagné du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El Mahdi Oualid, a souligné, au cours d'une rencontre avec la communauté universitaire à l'amphithéâtre de l'université Larbi-Ben-M'hidi, que ce groupe de travail, composé de représentants de l'Enseignement supérieur et de la Poste et des Télécommunications, «*œuvrera à consolider la numérisation du secteur*» qui, a-t-il affirmé, «*constitue une priorité et un défi à relever*». L'action de ce groupe devra «*apporter une forte dynamique à l'enseignement à distance et faciliter la communication interactive sur les plateformes numériques de formation, de recherche et de gouvernance*», a assuré M. Benziane qui a relevé que les résultats détaillés du travail du groupe seront annoncés «*dans de proches délais*». Rappelant le protocole de gestion pédagogique et sanitaire de la rentrée universitaire 2020/2021, le ministre a invité la communauté universitaire à poursuivre ses préparatifs pour la nouvelle rentrée universitaire par l'organisation de portes ouvertes et a tenu à assurer à l'adresse des étudiants du Sud du pays n'ayant pu rejoindre leurs universités que des «*sessions spéciales seront organisées ultérieurement pour eux*».

Les deux ministres ont inauguré ensuite une faculté des sciences économiques et commerciales et des sciences de gestion de 2000 places pédagogiques et visité le centre médico-social de l'université d'Oum El Bouaghi et une exposition sur les idées de projets innovants et les start-up. Le ministre délégué chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up a salué les initiatives de jeunes exposants qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat qui associe son département à celui de l'Enseignement supérieur. Il a ainsi considéré que «*l'université constitue le berceau des start-up*», plaidant pour le renforcement de ce partenariat à travers toutes les régions du pays en multipliant les projets de start-up.

Maya B.

— Réda Tir, président du CNES, au sujet des risques majeurs — Impératif d'un diagnostic permanent pour le traitement des comportements négatifs

■ Le président du Conseil national économique et social (Cnes), Réda Tir, a insisté, mardi à partir de Tipasa, sur l'impératif d'un diagnostic minutieux et permanent pour le traitement des comportements négatifs relatifs aux risques majeurs.

Par Kamel N.

«**N**ous œuvrons, en vue d'engager ce type d'initiatives avec l'implication d'experts de haut niveau, pour l'étude des comportements sociaux, ayant généralement un impact négatif aux plans socio-économique et environnemental», a indiqué Réda Tir à l'ouverture d'une journée d'étude sur «la prévention des risques majeurs, et leur impact sur la vie socio-économique», organisée par le Cnes, à l'Ecole nationale supérieure de management de Koléa (Tipasa).

Le groupe de réflexion sur le comportement, créé par le Cnes, s'attelle, a-t-il ajouté, «à l'examen du comportement de la société face aux risques majeurs (naturels ou humains), en vue du renforcement de la culture de prévention et de l'adoption des bons réflexes à même de contribuer à la réduction de l'impact de la catastrophe», a souligné le même responsable.

Les autorités publiques, les organismes et les entreprises sont, à ce titre, appelés à «*procéder régulièrement à un diagnostic minutieux et permanent du comportement et de la réaction de l'Algérien pendant les catastrophes, en vue de les corriger*», a-t-il indiqué.

Il a souligné l'intérêt de diagnostiquer les comportements négatifs et déviants généralement guidés par l'émotion et les élans de solidarité «*privilégiant l'aspect humain sur le préventif*» et qui requiert, de ce fait, «*une correction avec l'implication de tous les acteurs concernés*».

«Le Cnes veille à prévenir les risques par l'introduction de recommandations aux autorités



PH/D. R.

publiques, dans le but de remédier aux insuffisances», a-t-il observé, relevant que l'Algérie, qui est un pays-continent, est menacée par d'autres risques (en plus des catastrophes naturelles), relatifs aux sites sensibles, comme les ports et les zones abritant les industries hydrocarbures.

A cela s'ajoutent d'autres risques majeurs liés au danger d'un arrêt des systèmes informatiques et leur impact sur la vie des citoyens, car le monde d'aujourd'hui est dépendant des technologies de l'information et de la communication (TIC), a assuré Réda Tir.

«Un véritable danger menace les systèmes informatiques, qui peuvent s'effondrer à tout moment», a-t-il averti, soulignant l'impératif d'une réflexion pour «*faire face à ce type de catastrophes et amener le citoyen à réagir positivement en cas de pareille situation*».

L'autre axe pouvant aider à la correction du comportement

des citoyens algériens est lié à l'ancrage de la culture de l'assurance contre les différents risques, dont les séismes, les inondations et le vol.

Le président du Cnes a appelé, à cet effet, les entreprises d'assurances à s'adapter à la réalité du terrain et à l'ancrage de cette culture chez le citoyen par l'adoption de plans de communication efficaces et la baisse des prix de leurs prestations de manière à les rendre plus attractives.

«Je suis convaincu que le changement espéré ne peut être effectif sans le traitement des comportements négatifs dans la société et la valorisation des comportements positifs», a-t-il affirmé.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions axées sur l'aspect comportemental et sociologique, visant l'introduction d'un modèle de gouvernance social et économique.

Outre des représentants de

la société civile et de nombreux départements ministériels concernés, des experts dans la gestion des risques majeurs ont pris part à cette rencontre qui a abordé de nombreux thèmes liés au gaspillage, l'économie d'énergie, la lutte contre la corruption, les accidents de la route, le réflexe de l'assurance chez le citoyen et la protection du consommateur.

D'autres journées d'études similaires sont programmées tous les 15 jours, selon M. Tir, avec, au menu, la protection de la propriété culturelle et intellectuelle, l'évasion fiscale et la protection de l'environnement, entre autres.

Une grande importance est accordée au thème de la protection de l'environnement, axe ajouté aux missions du Cnes dans le projet de révision constitutionnelle, qui sera soumis au référendum le 1^{er} novembre prochain, a-t-il souligné.

K. N.

Conseil supérieur de la magistrature

Une instance garantissant l'indépendance de la justice consacrée par la révision constitutionnelle

Le projet de révision de la Constitution devant être soumis au référendum du 1^{er} novembre prochain a introduit un nouvel article relatif à la composante du Conseil supérieur de la magistrature et les missions qui lui sont dévolues.

En effet, l'article 180 du projet de révision la Constitution stipule que le Conseil supérieur de la magistrature «*garantit l'indépendance de la justice*», et qu'il est «*présidé par le président de la République*», ce-dernier pouvant charger «*le Premier président de la Cour suprême d'en assurer la présidence*».

Le Conseil supérieur de la magistrature comprend dans sa composante, selon les dispositions du même article, le premier président de la Cour suprême (vice-président), le président du Conseil d'Etat, quinze magistrats élus par leurs pairs, de six personnalités choisies en raison de leur compétence en

dehors du corps de la magistrature, et du président du Conseil national des droits de l'Homme.

Selon l'article 181, «*le Conseil supérieur de la magistrature décide, dans les conditions que la loi détermine, des nominations, des mutations et du déroulement de la carrière des magistrats*».

Le même article énonce qu'il est «*pourvu aux fonctions judiciaires spécifiques par décret présidentiel après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature*», qui veille, par ailleurs, «*au respect des dispositions du statut de la magistrature et au contrôle de la discipline des magistrats*».

Le Conseil émet, selon les dispositions de l'article 182, «*un avis consultatif préalable à l'exercice du droit de grâce par le président de la République*».

Président au nom du président de la

République, président du Conseil, l'ouverture des travaux de la première session du CSM pour l'année 2020, le ministre de la Justice avait affirmé que le Conseil supérieur de la magistrature était appelé à «*consacrer l'indépendance de la justice*», de par le rôle qui lui sera dévolu à la faveur de la prochaine révision constitutionnelle.

A ce titre, le ministre a souligné que le Conseil supérieur de la magistrature «*restera la plus haute instance du pouvoir judiciaire et la première habilitée à assurer l'encadrement et le suivi de la carrière des magistrats*», grâce à la nouvelle approche prévue par les dispositions de l'amendement de la Constitution.

Il a également indiqué que le Conseil «*restera le premier garant des droits et libertés et de la suprématie de la loi*».

M. N.

Industrie

Ait Ali Braham appelle les entreprises britanniques à saisir les opportunités de partenariat en Algérie

■ Le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, a appelé, hier à Alger, les entreprises britanniques à saisir les opportunités économiques qui s'offrent sur le marché algérien dans ses différents secteurs, tout en s'engageant à améliorer davantage le climat des affaires.

Par Salem K.

«**N**ous vous encourageons à déployer, dans notre pays, des activités intenses en technologie et à participer au développement de l'ingénierie de fabrication d'équipements industriels», a déclaré M. Ait Ali Braham lors

d'une rencontre d'affaires algéro-britannique sur l'investissement et le commerce, tenue par visioconférence.

Ces partenariats permettront le transfert du savoir-faire et de la technologie mais aussi des possibilités de remontée dans les filières et d'ouverture de perspectives à l'export, souligne le ministre.

M. Ait Ali Braham a réaffirmé l'ouverture de l'Algérie aux grandes entreprises étrangères, et britanniques en particulier, au savoir-faire «reconnu et apprécié», afin d'accompagner les Algériens dans la réalisation des objectifs de développement économique et social à travers des partenariats gagnant-gagnant.

Il a estimé, dans ce sens, que la mobilisation de l'investissement national et étranger constitue une «exigence certaine» dans cette étape «importante» par laquelle passe l'économie algérienne.

Par ailleurs, le ministre a rappelé la volonté algérienne à œuvrer pour améliorer le climat des affaires, notamment à travers une refonte du code de l'investissement, afin de le rendre «plus fluide, simple et incitatif».

«Ce nouveau code, qui sera promulgué très prochainement, assurera plus de garanties et de protection à l'investisseur national et étranger à travers un cadre juridique transparent, clair et stable. Il permettra, en outre, de limiter le rôle de l'administration, dans l'acte d'investir et d'encourager et d'accompagner les porteurs de projets», soutient-il.

Il a également mis en exergue d'autres mesures prises pour contribuer à la mise en place d'un système d'investissement «clair» permettant aux investisseurs désireux de produire en Algérie de travailler «sans entraves», notamment à travers la suppression de la règle 51-49 % pour de nombreux secteurs.

«Grâce à cet amendement, l'opérateur étranger pourra investir en Algérie sans distinction aucune avec l'investisseur national. Il sera, également, en mesu-



P.V.D. R.

re d'apporter ses propres fonds et de s'impliquer financièrement en Algérie», affirme le ministre.

Ont participé également à cette rencontre d'affaires, l'envoyé du Premier ministre britannique pour les Affaires économiques et commerciales avec l'Algérie, Lord Richard Risby, et le ministre d'Etat de l'investissement, auprès du département britannique du Commerce international, Lord Gerald Edgar Grimstone.

Du côté algérien, la rencontre a été marquée par la participation des représentants de plusieurs départements ministériels (le Commerce, l'Agriculture, l'Industrie pharmaceutique, les Micro-entreprises) ainsi que l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), des experts et des responsables d'organisations patronales.

Lord Risby : nécessité d'élargir le partenariat économique

Pour sa part, l'Envoyé du Premier ministre Britannique pour les Affaires économiques et commerciales avec l'Algérie, Lord Richard Risby, a souligné l'intérêt d'élargir le partenariat économique entre le Royaume-Uni et l'Algérie.

Il a ainsi fait savoir que lors de ses rencontres avec les responsables algériens, il a relevé leur engagement dans le développement de secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, les énergies renouvelables, l'agriculture et les services financiers.

Pour Lord Risby, chacun de ces secteurs peut trouver un intérêt auprès de partenaires de son pays afin de partager les expériences et le savoir-faire des opérateurs économiques des deux pays.

De plus, le responsable britannique a estimé que la relance économique post-Covid-19 pour le Royaume-Uni et l'Algérie nécessite le développement des partenariats commerciaux.

Par ailleurs, Lord Risby a rappelé que lors de sa dernière visite en Algérie en février dernier, il a pu ressentir «un nouvel optimisme et une forte conviction que l'Algérie entre dans une période de changement positif».

Un sentiment, a-t-il dit, renforcé par les nouvelles mesures introduites dans les secteurs de l'investissement et de la finance.

«Je crois que c'est un moment vraiment passionnant et déterminant pour notre histoire», affirme-t-il, notant les nouvelles opportunités qui se présentent en faveur du partenariat économique entre les deux pays.

Organisé par le Conseil d'affaires algéro-britannique (ABBC), cet événement vise principalement à donner un aperçu général sur la feuille de route actuelle et post-Covid-19 des relations économiques algéro-britanniques dans l'objectif de renforcer le partenariat entre les deux pays et d'explorer les opportunités d'investissement direct étranger en Algérie.

Selon les chiffres de l'Andi, 13 projets d'investissements britanniques ont été enregistrés en Algérie entre 2002 et mi-2019. Parmi ces projets, figurent huit réalisés en partenariat, un en investissement direct (IDE) et quatre en multi nationalité. Réalisés pour un montant de 3,662 milliards de dinars, ces 13 projets ont généré globalement 2 631 emplois directs.

La répartition des projets d'investissements britanniques par secteur d'activité fait ressortir le secteur des Services en première position avec sept projets d'une valeur de 661 millions de dinars, suivi du secteur de l'Industrie (4 projets d'un montant de 956 millions de dinars), le secteur des Transports (1 projet d'un montant de 51 millions de dinars), et celui du Tourisme (1 projet d'un montant de 1,985 milliards de dinars).

S. K.

Commerce

Premier salon international de l'exportation et de la logistique en février

La Société de l'ingénierie, de l'innovation et de la perspective économique a annoncé mardi l'organisation du premier salon international de l'exportation et de la logistique, prévu du 08 au 10 février 2021 au Palais des expositions (Pins maritimes, Alger).

Ce salon, qui sera organisé en collaboration avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex), vise l'amélioration du climat d'exportation en Algérie, à travers le rapprochement

de l'exportateur de l'importateur avec l'implication de tous les acteurs dans cette opération économique importante, indique la société dans un communiqué.

La Société tend également à encourager et à valoriser les efforts consentis par toutes les parties intéressées par la création de nouveaux marchés extérieurs pour les produits algériens notamment en Afrique et ce, dans le cadre de la vision stratégique des pouvoirs publics en matière d'exportation.

Sont attendus à cet évènement plus de 350 exposants nationaux (producteurs,

industriels, transporteurs, exportateurs...) relevant de plusieurs secteurs vitaux dont l'agriculture, l'agroalimentaire, l'emballage, les industries lourde et légère, en sus du secteur des services à l'image des banques, des assurances, du transport et de tout ce qui est logistique.

Aussi, nombre d'experts algériens et étrangers prendront part à ce salon pour animer des workshops sur l'échange d'expertises et de vues en matière d'exportation et de logistique, conclut le communiqué.

Yanis G.

Pétrole

Le Brent à 40 dollars le baril hier à Londres

LES PRIX du pétrole poursuivaient leur baisse hier, après un plongeon la veille, manifestant l'inquiétude des investisseurs sur l'excédent d'or noir, avant la publication par l'EIA des stocks de brut américains plus tard dans la journée.

Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre, dont c'est le dernier jour de cotation, valait 40,37 dollars à Londres, en baisse de 1,61 % par rapport à la clôture de mardi.

A New York, le baril américain de WTI pour le même mois perdait 1,22 % à 38,81 dollars.

La veille, les deux indices de référence ont cédé plus de 3 %, le WTI perdant même plus de 5 % en séance.

«Les investisseurs ont pris peur face à la détérioration de la consommation mondiale, sous l'effet de la reprise du Covid-19 en Europe», a estimé Jeffrey Halley, un analyste de Oanda.

«Le nombre croissant de cas de Covid-19 continue de tirer la sonnette d'alarme sur la demande», a abondé Avtar Sandu, de Phillip Futures.

Ces menaces sur la consommation de brut, tandis que l'offre est amenée à croître avec le retour sur le marché de la Libye, rappellent aux investisseurs les mauvais souvenirs du mois d'avril lorsque les niveaux de stockage d'or noir avaient flirté avec leurs limites, entraînant une chute des cours.

Selon la médiane d'analystes interrogés par l'agence Bloomberg, les réserves américaines de brut pour la semaine achevée le 25 septembre sont attendues en hausse de 1 million de barils mais celles d'essence en baisse de 1,4 million de barils.

Les acteurs du marché continuent également de suivre le conflit entre l'Azerbaïdjan et les séparatistes arméniens au Nagorno Karabakh, région stratégique pour le transport de pétrole.

R. E.

Enseignement supérieur

Des modes de formation accompagnant les exigences de développement, une priorité

■ Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a affirmé, avant-hier à Annaba, que «la diversification des méthodes d'enseignement universitaire et le recours à de nouveaux modes de formation qui accompagnent les exigences de développement et l'évolution scientifique et technologique constituent les priorités du programme de son département sur le court et le moyen terme».

Par Maïssa B.

«**L'**orientation vers ces objectifs repose sur une nouvelle approche qui tend à accorder aux universités davantage d'indépendance dans la gestion et à élargir leur pouvoir discrétionnaire et leur marge d'initiatives», a précisé le ministre dans l'allocution prononcée au pôle universitaire Ahmed-El-Bouni devant les enseignants, étudiants et cadres de l'université Badji-Mokhtar au cours de sa visite de travail dans la wilaya en compagnie du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El Mahdi Oualid. Il a également déclaré que son département est déterminé à «booster la recherche scientifique et technologique et à relier les laboratoires de recherche aux entreprises économiques et industrielles, outre l'encouragement de la culture entrepreneuriale dans le milieu universitaire pour inciter les universitaires à investir dans l'innovation et les start-up». M. Benziane a ajouté, à ce propos, que «son département œuvre à coordonner avec le ministère délégué chargé de l'Economie de la connaissance et des start-up», estimant que «le secteur de l'Enseignement supérieur est tenu de relever les défis de qualité et d'accompagnement des aspirations de la société vers le développement et la prospérité». De son côté, le ministre délégué chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, Yacine El Mahdi Oualid, a passé en revue, dans son intervention à

la même rencontre, les dispositions légales et incitatives prises pour encadrer et encourager les porteurs d'idées innovantes à lancer leurs propres start-up. Il a réitéré la disposition des pouvoirs publics à encourager ces start-up, estimant que «le capital de connaissances des diplômés universitaires constitue une ressource immense susceptible d'être investie dans les domaines divers pour créer de la valeur ajoutée». Les deux ministres ont présidé, au cours de leur visite de travail, la cérémonie d'inauguration d'un bloc regroupant 25 laboratoires de recherche au pôle universitaire de Sidi Amar et un centre de recherche en environnement et développement durable, avant de visiter une exposition sur les activités des laboratoires de l'université d'Annaba et les start-up récemment créées dans la wilaya dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi de jeunes. Ils ont aussi inspecté au complexe Sider El Hadjar la base technologique de recherche en sidérurgie et déve-



loppement des métaux qui relevait du complexe avant son rattachement au ministère de l'Enseignement supérieur. Les deux ministres se sont rendus,

en outre, sur les chantiers de réalisation de 5 000 places pédagogiques au pôle universitaire Ahmed-El-Bouni et au laboratoire de dépistage du Covid-19,

réalisé par l'université Badji-Mokhtar dans le cadre de l'appui aux efforts de lutte contre ce virus.

M. B.

Université Oran 2

Perspectives du téléenseignement

L'université «Mohamed-Benmhed» Oran2 a ouvert un «grand chantier» pour le développement du téléenseignement, entamé au cours de la crise du covid-19, a indiqué avant-hier la chargée de communication de cet établissement universitaire. L'université Oran 2 avait commencé depuis le 23 août 2020 à dispenser des cours à distance pour les étudiants de fin de cursus : doctorants, deuxième année Master ainsi

que les troisièmes années licence, rappelle M^{me} Nadia Benachour, ajoutant que ces trois paliers sont en fin de graduation et d'obtention de leurs diplômes. Pour les autres paliers, les cours à distance, via la plateforme «Moodle», ont été dispensés de façon régulière, «ce qui ouvre de nouvelles perspectives d'enseignement, vu que le télétravail et téléenseignement se sont avérés des moyens pédagogiques très concluants».

Le téléenseignement, qui a donné de bon résultat, constitue ainsi pour l'université Oran 2 un nouveau chantier à mettre à profit des enseignants et des étudiants, note-t-on de même source. Pour les soutenances de Master, les mesures exceptionnelles fixées par l'arrêté 633 du 26 août 2020, permettant de soutenir à distance ou en présentiel avec l'accord des comités pédagogiques et scientifiques, l'université d'Oran 2 a laissé le choix

aux étudiants quant à la date et aux modalités de la soutenance, explique-t-on encore. Si les télé-cours ont eu un «grand succès» auprès des étudiants, la soutenance à distance n'a toutefois pas séduit grand monde, les appréhensions de la mauvaise connexion et d'éventuels problèmes techniques étant la principale cause, explique M^{me} Nadia Benichou. La majorité des soutenances de master et doctorat ont eu lieu en présentiel, à huis clos, contre 15 % d'étudiants qui ont choisi une autre option qui consiste à déposer leurs thèses au niveau de l'administration, qui seront examinées et noté par le conseil scientifique sans la présence de l'étudiant. Une commission pour le développement du chantier du téléenseignement a récemment été constituée au niveau de l'université pour étudier les différents mécanismes, et commencer à former les porteurs du nouveau projet, a-t-on indiqué.

Wahiba H.

Les mis en cause déferés devant la justice

Importante saisie de produits pyrotechniques

Un total de 3 853 unités de produits pyrotechniques de différents types ont été saisis par les services de police de la wilaya d'Oran, a-t-on appris, avant-hier, de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya.

L'opération a été effectuée par une brigade du service de l'ordre public en collaboration avec la sûreté urbaine 19 au quartier «Yaghmoracen», au chef-lieu de la wilaya, à quelques semaines de la célébration du Mawlid Ennabaoui, a-t-on fait savoir, soulignant que des dossiers judiciaires ont été établis contre les mis en cause pour les présenter devant la justice.

L'opération s'inscrit dans le cadre d'un plan de prévention et de lutte contre le commerce illégal des produits pyrotechniques,

qui prospère en pareille fête religieuse, a fait savoir la même source, indiquant que le plan est toujours en cours pour mettre fin au commerce de ces produits dangereux.

D'autre part, les services de la sûreté urbaine 20 ont découvert à l'intérieur d'un garage d'une habitation faisant office d'un

dépôt à haï Felauoucene, une quantité de 6.4 Qx de viandes rouges avariées et ont arrêté deux personnes dans cette opération, selon la cellule de communication.

Une perquisition dans ce dépôt ne disposant pas des conditions minimales d'hygiène a permis la saisie de la quantité

de viandes avariées, de cinq grands réfrigérateurs, d'un congélateur, de deux balances électroniques, en plus d'une somme de 16 000 dinars. Une procédure judiciaire a été engagée contre les personnes arrêtées, qui seront déferées devant la justice.

Yacine N.

Emigration clandestine

Une tentative de traversée mise en échec à Mostaganem

La police judiciaire de la sûreté de wilaya de Mostaganem a mis en échec une tentative d'émigration clandestine de deux personnes ayant utilisé une petite embarcation de type kayak, a-t-on appris, avant-hier, de ce corps de sécurité. Le chargé de l'information à la sûreté de wilaya, le lieutenant de police Bachir Belkacem, a indiqué que la police a procédé à la plage de Sidi El

Medjdoub, dans la commune de Mostaganem, à l'arrestation, dans la nuit de lundi à mardi derniers, de deux individus qui s'approprièrent à prendre le large clandestinement. La police a saisi, à la faveur de cette opération, deux embarcations en polystyrène de type kayak pouvant accueillir à bord une personne, 3 rames, une boussole et des articles, ainsi qu'une somme en devises en

possession d'un des mis en cause estimée à 600 euros, a ajouté la même source.

Les services de police ont établi un dossier judiciaire à l'encontre des deux personnes arrêtées, qui seront présentées à la justice pour les chefs d'inculpation de tentative de quitter le territoire national par mer de manière illégale.

Chakib R.

Rencontre à la Bibliothèque nationale

Des conteurs plaident pour valoriser le patrimoine oral

■ La Bibliothèque nationale a accueilli, mardi, des conteurs des quatre coins du pays qui sont revenus sur la valeur de cet art et les contraintes qu'ils rencontrent au quotidien. La majorité d'entre eux ont plaidé pour donner plus d'importance aux arts de l'oralité en facilitant «l'accès aux salles de spectacle» et pour la création d'un espace dédié aux contes dans les maisons de la culture et les bibliothèques de lecture publique.

Par Abia Selles

La nécessité d'accompagner un renouveau et une plus grande diffusion du conte et des arts de l'oralité par la facilitation d'accès aux salles et structures du secteur de la Culture a été au cœur d'une rencontre du réseau de conteurs professionnels algériens, organisée mardi à Alger.

Lors de cette rencontre tenue à la Bibliothèque nationale dans le cadre de la manifestation «La rentrée culturelle», les participants ont plaidé pour une facilitation de «l'accès aux salles de spectacle» et pour la création d'un espace dédié aux contes dans les maisons de la culture et les bibliothèques de lecture publique. Les volets de la formation et de l'édition ont aussi été abordés afin d'organiser des résidences d'écriture et de création et d'éditer des recueils de contes au même titre que d'autres publications. Ces professionnels du spectacle demandent également l'organisation de festivals dédiés au conte, de tournées nationales qui «ne nécessitent pas la mobilisation de grands moyens financiers» et

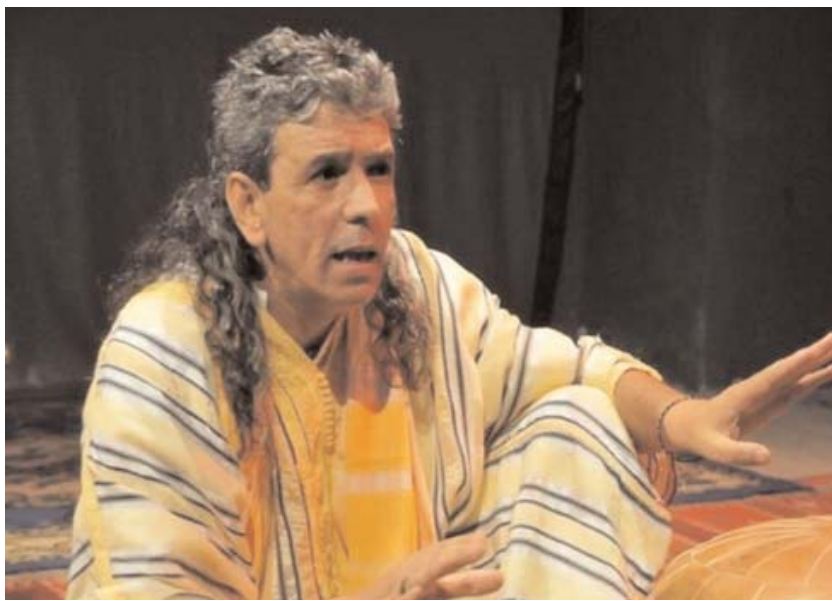
Afin d'encourager les jeunes à plus de créativité Concours de la meilleure figure féminine au théâtre et au cinéma

UN CONCOURS de la meilleure figure féminine au théâtre et au cinéma sera prochainement lancé par le Syndicat des artistes de théâtre et de cinéma d'Oran, a-t-on appris auprès de l'organisation culturelle. Le concours sera organisé le 23 octobre prochain. La meilleure figure féminine sera retenue pour interpréter des rôles au théâtre et au cinéma la saison prochaine, a indiqué à l'APS le président du syndicat. Pour y participer, les candidates doivent être âgées entre 18 et 25 ans, avoir pratiqué des jeux d'expression, avoir une présence artistique et du charisme, a fait savoir Sidi Mohamed Belfadel. Le syndicat prendra en charge la formation des trois premières lauréates dans le domaine de la représentation théâtrale et cinématographique, a-t-il ajouté. Concernant les modalités de participation au concours, les candidates doivent envoyer, par vidéo, leur curriculum vitae (CV) avec interprétation d'une scène cinématographique et théâtrale, via un courrier électronique. **M. K.**

de pouvoir se produire dans toutes les structures de la culture. Afin de faire évoluer le conte contemporain et aider à la création, les participants invitent «l'Education nationale à simplifier pour une plus grande diffusion dans les établissements» et souhaite profiter de l'apport et de l'expertise d'anthropologue et ethnologues.

Inaugurée samedi, la manifestation «La rentrée culturelle» propose également une exposition collective de peinture à la galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria et une exposition de photographie à la villa Dar Abdeltif et prévoit encore un rencontre avec de jeunes écrivains et une journée dédiée à l'œuvre de l'écrivain Mohammed Dib à la Bibliothèque nationale.

Avec la contribution des Directions de la culture et des maisons de la culture, une rentrée culturelle locale dans chaque wilaya est également organisée. **A. S.**



Prévue avant la fin de l'année La collection Tin Hinan de retour au Bardo

La collection muséale Tin Hinan, composée du squelette, des bijoux et du mobilier funéraire de la reine touareg, sera de retour au musée public national du Bardo avant la fin de l'année en cours, a annoncé à la presse Tidjedam Khalifa, responsable de la communication et de l'animation de cet établissement.

Le Bardo, qui a rouvert ses portes aux visiteurs récemment, après près de six mois de fermeture dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus, prévoit le retour de cette collection qui a été retirée du musée en 2006 avant le début des travaux de réhabilitation.

Selon Tidjedam Khalifa, la collection Tin Hinan n'a pas été exposée depuis la fin des travaux en 2013 pour «absence de moyens techniques nécessaires à une exposition idéale et aux normes mondiales en adéquation avec l'importance de cette collection».

Découvert en 1925 lors d'une fouille archéologique franco-américaine dans la localité de Abalessa (80 km du chef-lieu de la wilaya de Tamanrasset), le squelette de Tin Hinan, daté du IV^e siècle, a été transféré aux

Etats-Unis avec les bijoux et le mobilier funéraire pour revenir au musée du Bardo à Alger cinq ans plus tard.

Selon les récits, chants et légendes de la région, Tin Hinan, dont le nom voudrait dire «celle des tentes ou celle qui vient de loin», serait venue depuis la région du Tafilalet (sud-est du Maroc actuel) et a été élue Tamenokalt de l'Ahaggar (l'équivalent de chef de plusieurs tribus).

Depuis sa réouverture, le musée du Bardo a adopté des mesures préventives comme la limitation du nombre de visiteurs et la suspension des visites de groupes d'étudiants et d'écoliers, en plus de l'obligation du port du masque, de désinfection des mains et des chaussures, et de prise de température. L'établissement a également élaboré un parcours marqué au sol pour respecter la distanciation nécessaire entre visiteurs.

«Le nombre de visiteurs reste cependant modeste, comparativement à l'affluence d'avant la fermeture en mars dernier», indique Tidjedam Khalifa, précisant que «la grande majorité des visiteurs sont des habitants de la capitale».

Le musée du Bardo est ouvert tous les jours, à part les vendredis et samedis, de 9h00 à 16h00. Les droits d'accès sont fixés à 200 dinars pour les 16-65 ans et gratuits pour les autres tranches d'âge.

La période de fermeture a été cependant mise à profit par la direction du musée afin de restaurer des parties endommagées de la bâtisse et d'organiser des visites virtuelles de ses expositions permanentes et temporaires et des ateliers pédagogiques pour enfants sur les réseaux sociaux.

Bâti à la fin du XVII^e siècle pendant la Régence d'Alger, il devient musée de préhistoire et d'ethnographie en 1930 sous la colonisation française.

En plus de la collection Tin Hinan, le musée du Bardo est également connu pour son exposition dédiée à la préhistoire et aux résultats des différentes fouilles archéologiques opérées en Algérie. Il propose aux visiteurs des objets recueillis du bassin archéologique de Ain Lahneche, non loin de Sétif, et qui témoignent d'une présence humaine remontant à plus de 2.4 millions d'années. **L. B.**

Rencontre avec la ministre de la Culture Des cercles de lecture présentent leurs préoccupations

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a rencontré, mardi au niveau de la Bibliothèque nationale (BN) à El-Hamma (Alger), des représentants d'une trentaine de cercles de lecture issus de différentes villes algériennes et écouté leurs préoccupations. La ministre a promis aux cercles de lecture de leur ouvrir l'espace culturel, dont les maisons de la culture et les bibliothèques publiques en vue de poursuivre leurs activités avec l'accompagnement des entreprises. Elle a appelé, en outre, les «jeunes de ces cercles à l'accompagnement et à la promotion du livre en général et du

livre algérien en particulier, en le plaçant en tête de leurs priorités». Dans une allocution prononcée devant les représentants des cercles de lecture, M^{me} Bendouda a estimé que leur initiative «constitue une méthode innovante pour la promotion de la lecture, d'une part, et la fabrique de stars, d'autre part, dans le but de contribuer à l'instauration de fondements sains, en faveur du marché du livre». Par ailleurs, elle a indiqué avoir donné des instructions aux responsables des bibliothèques publiques pour l'ouverture de leurs portes devant les activités des cercles et l'accompagnement de leurs membres dans l'or-

ganisation de ces cercles et des programmes relatifs aux activités du livre.

Les cercles de lecture ont reçu un premier quota de livres en tant que cadeau de la part du ministère de la Culture et des Arts.

Les villes algériennes recensent des dizaines de cercles de lecture ayant créé des bibliothèques de rue et dans certains espaces publics pour promouvoir la lecture.

Pour rappel, M^{me} Bendouda avait tenu en juin une réunion par visioconférence avec des représentants de cercles de lecture dont certains ont été distingués. **M. G.**



Présidentielle américaine

Le premier débat Trump/Biden vire au chaos

■ *Invectives, railleries, attaques personnelles : le premier débat entre Donald Trump et Joe Biden a offert, mardi, un spectacle particulièrement chaotique, à 35 jours d'une élection présidentielle américaine sous haute tension.*

Par Rosa C.

Lors d'un duel télévisé suivi par des dizaines de millions d'Américains, le candidat démocrate de 77 ans a traité le 45^e président des États-Unis, 74 ans, de « menteur », de « raciste » puis de « clown ». « Vous allez la fermer, mec ! », lui a-t-il même lancé alors que la confrontation virait à la cacophonie.

« Il n'y a rien d'intelligent en vous », a de son côté martelé Donald Trump qui, en mauvaise posture dans les sondages, espérait un faux pas de son rival qui n'a pas eu lieu.

Mâchoires serrées, le locataire de la Maison-Blanche, qui briguera le 3 novembre un second mandat de quatre ans, s'est efforcé de dépeindre son adversaire comme une marionnette de la « gauche radicale », que ce soit sur la santé, la sécurité ou le climat.

Mais l'ancien vice-président

de Barack Obama, dont la combativité suscitait des interrogations, a tenu le choc dans ce face-à-face organisé à Cleveland, dans l'Ohio, parmi les États les plus disputés de l'élection.

Les yeux plantés dans la caméra, il a régulièrement pris les Américains à témoin, les appelant à se rendre aux urnes pour éviter « quatre années de plus de mensonges ». S'il a parfois buté sur les mots, il a évité les gaffes que redoutaient certains dans son camp.

« Ce débat restera comme l'un des pires de l'histoire », a déclaré à l'AFP Aaron Kall, enseignant à l'Université du Michigan et spécialiste des duels présidentiels.

Si Joe Biden s'est engagé à accepter le résultat du scrutin, Donald Trump a, lui, esquivé, se bornant une fois de plus à affirmer sans preuves que le vote par correspondance, qui s'annonce important en raison du Covid-19,



favoriserait des « fraudes » sans précédent et pourrait empêcher de connaître le vainqueur « avant des mois ».

Le président sortant a peiné, tout au long du débat, à reprendre la main, tentant continuellement d'interrompre « Joe » jusqu'à se faire fermement rappeler à l'ordre par le modérateur, le journaliste de Fox News, Chris Wallace.

« Etes-vous pour la loi et l'ordre ? », a interrogé Donald Trump, cravate sombre rayée de rouge, dans un échange particulièrement tendu, où il a accusé son rival de faiblesse face à la criminalité et aux violences.

« La loi et l'ordre avec la justice », a répondu son adversaire démocrate, cravate à fines rayures noires et blanches.

Le milliardaire républicain s'est aussi attiré de vives critiques du camp démocrate pour

sa réponse trouble lorsque le journaliste lui a demandé s'il était prêt à condamner les suprémacistes blancs comme les Proud Boys. Le président a, au final, appelé les Proud Boys à « reculer et à se tenir prêts » (« Proud Boys - stand back and stand by »). Le groupe paramilitaire a semblé adopter le slogan, postant sur les réseaux sociaux un logo avec la mention « Stand Back, Stand By ». Dans sa tentative de déporter Joe Biden, pur produit de l'aile modérée du parti démocrate, à gauche toute sur l'échiquier politique américain, M. Trump l'a accusé de vouloir un système de santé « socialiste ».

Son adversaire a lui au contraire dénoncé la volonté du locataire de la Maison-Blanche d'installer un juge conservatrice à la Cour suprême juste avant le scrutin du 3 novembre, pour pouvoir selon lui « se débarras-

ser » de l'Obamacare, l'assurance-santé mise en place lorsqu'il était lui-même vice-président de Barack Obama.

Les deux candidats septuagénaires se sont également écharpés sur le bilan de la pandémie de Covid-19 aux États-Unis, pays le plus endeuillé au monde avec plus de 205.000 morts.

« Vous n'auriez jamais pu faire le travail que nous avons fait, vous n'avez pas cela dans le sang », a martelé Donald Trump.

« Je sais ce qu'il faut faire, tandis que le président n'a aucun plan », a répondu Joe Biden.

Coronavirus oblige, et comme prévu, les deux hommes ne se sont pas serré la main sur la scène de Cleveland, où ils faisaient face à un public restreint, avec leurs épouses, Melania Trump et Jill Biden, toutes deux masquées.

R. C.



Commentaire

Reconduites

Par Fouzia Mahmoudi

Voilà des dizaines d'années que certaines personnalités politiques françaises, notamment de droite, se plaignent du manque de réactivité de la justice et des autorités de leur pays quant aux sans-papiers, qui malgré des refus de cartes de séjour et malgré certains avis d'expulsions, demeurent sur le sol français. Après l'attaque à l'arme blanche de vendredi dernier qui a fait deux blessés et qui a été perpétrée à Paris par un immigré clandestin, une forte pression s'exerce sur le gouvernement pour avancer des solutions à ce problème. Ainsi, Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur, a adressé mardi un courrier aux préfets pour leur demander de « reconduire systématiquement les étrangers » ayant commis des « infractions graves » ou « représentant une menace grave pour l'ordre public », a-t-il indiqué sur Twitter. « Je vous demande de mettre systématiquement en œuvre les procédures à même d'interrompre, dans les meilleurs délais, la présence de ces personnes sur notre territoire », écrit le premier policier de France dans ce courrier posté sur son compte Twitter dans lequel il demande aux préfets de lui rendre compte « personnellement » du nombre de reconduites chaque trimestre. Dans ce courrier, écrit quatre jours après l'attaque au hachoir perpétrée par un ressortissant pakistanais devant les anciens locaux de « Charlie Hebdo », le ministre fait référence aux « événements survenus récemment » qui « doivent vous inviter à la plus grande vigilance ». L'auteur présumé de l'attaque n'était pas connu des services spécialisés et avait menti sur son âge pour bénéficier de la prise en charge accordée aux mineurs lors de son arrivée en France en 2018. Le ministre incite les préfets à privilégier trois « leviers ». D'abord une « coordination étroite entre forces de sécurité, autorité judiciaire ou administration pénitentiaire pour préparer l'éloignement des étrangers incarcérés avec toute l'anticipation nécessaire ». Il leur demande aussi une « mise en œuvre complète et systématique de toutes les procédures administratives pertinentes », en rappelant que le « droit actuel » permet de procéder à des « refus ou traités de titre » voire de « la nationalité française ». Enfin, il veut les voir utiliser « tous les outils opérationnels » pour procéder à ces « éloignements », à savoir, « rétention, assignation ou participation à des vols groupés ». « Nous menons actuellement une réflexion sur les dispositions législatives que nous pourrions prendre dans les prochains mois afin de faciliter certaines procédures », écrit encore Gérard Darmanin. « Vous me rendrez compte trimestriellement et personnellement des éloignements (...) auxquels vous avez procédé », ajoute le ministre. Reste à savoir si cette annonce sera suivie d'effets, alors que de nombreux acteurs sociaux se plaignent du manque d'actions dans les dossiers d'expulsions de sans-papiers, même après que des mesures aient été prises ces dernières années. Toutefois, aujourd'hui avec cette dernière attaque et l'insécurité qui connaît des hausses records, avec en ligne de mire les mineurs isolés qui sont, selon les services de police, à l'origine de la hausse fulgurante des délits, un peu partout en France et surtout dans les grandes villes les thématiques sécuritaires sont de plus en plus importantes pour les Français. F. M.

Conflit au Karabakh

Le jeu des puissances étrangères

Les combats meurtriers opposant l'Azerbaïdjan et les séparatistes du Nagorny Karabakh, soutenus par l'Arménie, se déroulent dans une région à la jonction de zones d'influences de puissances concurrentes. Le point sur les acteurs internationaux et leur rôle éventuel dans la résolution de la crise. En Turquie, depuis la reprise des affrontements, Ankara a exprimé un soutien total à son allié azerbaïdjanais, laissant craindre une intervention directe de l'armée turque.

L'Arménie a déjà accusé la Turquie d'avoir abattu un de ses appareils avec un chasseur turc basé en Azerbaïdjan, et de soutenir Bakou avec des mercenaires syriens, des experts militaires et des pilotes de drones, ce que dément Ankara.

Le soutien turc s'inscrit dans « le projet historique » d'union des peuples turcophones, comme les Azéris, défendu par les nationalistes turcs, rappelle à l'AFP l'expert français Jean Radvanyi.

« C'est aussi un moyen de montrer que la Turquie est une puissance régionale grandissante pouvant agir sur plusieurs

théâtres d'opération », explique-t-il, citant les récentes implications turques en Syrie et Libye.

Il s'agit d'entretenir une « mobilisation patriotique » pour rassembler l'électorat nationaliste autour du président Recep Tayyip Erdogan, pour qui l'Arménie est une menace régionale et un adversaire historique, les deux pays s'opposant toujours sur la question du génocide arménien à l'époque ottomane. Une médiation de la Turquie sunnite semble très improbable du fait du parti pris d'Ankara.

En Russie, depuis la fin de l'URSS, le pays entretient de bonnes relations avec les ex-républiques soviétiques d'Arménie et d'Azerbaïdjan, livrant même des armes aux deux pays. Selon Gela Vasadze, un analyste géorgien, la stagnation du conflit du Karabakh, avec ses éruptions de violence ponctuelles, profite à Moscou qui peut « y maintenir son influence » en tant qu'arbitre.

Mais cette position russe est « mise en péril » par le soutien grandissant d'Ankara à Bakou, en mesure de « bouleverser l'équilibre des forces », souligne

M. Radvanyi.

L'expert évoque des frustrations de Bakou envers Moscou, qui livre des armes « plus perfectionnées » à Erevan, membre d'une alliance militaire avec la Russie, l'Organisation du traité de sécurité collective.

Le président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, a critiqué cette « préférence russe pour l'Arménie », pointe l'expert.

Cela étant, Moscou conserve de « nombreux leviers pour les négociations » grâce à des liens économiques conséquents avec Erevan et Bakou, qui possèdent chacun une importante diaspora en Russie.

Frontalier des deux belligérants, l'Iran aimerait servir de médiateur. Mais ce rôle est loin d'être acquis.

L'Azerbaïdjan, pays chiite comme l'Iran mais laïc, se méfie du prosélytisme religieux de Téhéran et de ses ambitions régionales. En retour, l'Iran regarde avec appréhension les liens qu'entretient Bakou avec l'importante minorité azerbaïdjanaise vivant dans le nord iranien, par crainte de mouvements nationalistes.

France

Démantèlement d'un important campement de migrants à Calais

Les forces de l'ordre procédaient, hier matin à Calais (nord de la France), au démantèlement d'un important campement de migrants, où vivent entre 700 et 800 personnes, selon des médias.

Par Faty F.

L'opération a débuté vers 07h00 (05h00 GMT) dans ce secteur situé autour de l'hôpital de Calais, bouclé par les policiers. Une vingtaine de migrants ont été conduits dans un bus vers 7h30, un deuxième était prêt à partir vers 08h00.

Des tentes et des véhicules de la Protection civile ont été installés à l'entrée de cette zone.

«J'ai décidé de mener cette opération avant les grands froids de l'hiver et des températures de -3 à -4 degrés», a déclaré sur place le préfet du Pas-de-Calais, Louis Le Franc.

Les services de l'Etat estiment à un millier le nombre de migrants vivant à Calais, dans l'espoir de rejoindre l'Angleterre. Les associations dénoncent, elles, régulièrement ces opérations de démantèlement, après lesquelles nombre de migrants reviennent.

Jeudi, la Défenseure des droits Claire Hédon avait dénoncé les conditions de vie «dégradées et inhumaines» des migrants à Calais.

Quelque 250 militants d'associations et migrants, majoritairement originaires de la Corne de l'Afrique, avaient également manifesté samedi à Calais pour dénoncer les conditions de vie de ces derniers et «l'interdiction»

de leur distribuer des repas dans le centre-ville imposée par arrêté préfectoral depuis le 10 septembre aux associations non mandatées par l'Etat.

Les services de l'Etat justifient cette interdiction par des troubles à l'ordre public et le fait que ces distributions ne permettraient pas le bon respect des mesures de distanciation sociale. Ils soulignent que l'association La Vie active, mandatée par l'Etat, pourvoit aux besoins en eau et nourriture des migrants.

Près de Lyon, les Syriens toujours dans la crainte de leur expulsion

Depuis le 14 septembre, 250 Syriens installés dans la banlieue de Lyon se préparent à déménager à tout moment. La justice a ordonné leur expulsion, à la demande de la commune de Vaulx-en-Velin, où ils sont installés depuis un an. Ils seront prévenus la veille, et n'auront que quelques heures pour emporter ce qu'ils le peuvent. A vrai dire pas grand chose.

Leur errance a commencé depuis 2011 pour certains, au tout début de la guerre en Syrie. La plupart des enfants qui sont là n'ont connu que cela, l'errance. Leur trajet passe par le Liban, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne... et puis le désir impérieux de



rejoindre la France et son Etat providence, malgré les possibilités qu'ils ont eu de s'installer ailleurs. Soria, Nacera et leurs amies, des habitantes de la commune, viennent en aide aux réfugiés avec l'association «Les Vaudais solidaires» à laquelle elles appartiennent, elles en veulent à la mairie :

«Elle veut raser le camp pour l'inauguration de la médiathèque pour montrer le prestige de Vaulx-en-Velin mais il faut voir le chaos qui règne derrière, s'indigne Soria Boumendjel. Il y a 1 500 logements vacants sur Vaulx-en-Velin, il y a 250 personnes sur

le campement, 70 familles peuvent être logées».

La mairie de Vaulx-en-Velin n'a pas souhaité commenter l'expulsion des familles syriennes.

Adel travaillait comme pâtissier à Homs en Syrie. Ses enfants ont été scolarisés à leur arrivée à Lyon, parce qu'il a eu une adresse. Ce n'est plus le cas depuis qu'il est dans le camp. «Je suis prêt à renvoyer mes enfants à l'école mais on a besoin d'un logement. Mon fils parle français, mais ses copains lui disent "tu vis dans le camp, c'est sale, il y a le coronavirus". Il est complexé, il ne veut plus aller

à l'école tant qu'on a pas un logement, pour qu'il puisse se doucher, s'habiller proprement».

Mohamed nous explique qu'il était prothésiste dentaire à Hama. Il a fui la Syrie en 2011. «S'il y a un moyen, si la Turquie ouvre sa frontière avec la Syrie, je rentre en Syrie. Je préfère mourir là-bas qu'ici».

Les autorités n'ont pas prévu de reloger les migrants. Lors de l'expulsion, elles procéderont à un diagnostic social, les plus vulnérables auront peut-être une chance d'avoir un toit, mais ce sera marginal.

F. F.

Depuis l'île de Lesbos

Transfert vers le continent de 700 migrants

Plus de 700 migrants de l'île grecque de Lesbos, provisoirement hébergés sur un nouveau site après les incendies qui ont ravagé le camp de Moria début septembre, ont commencé lundi à être transférés vers la Grèce continentale.

D'après le ministère des Migrations et l'Organisation internationale pour les migrations (IOM) qui se chargent des transferts, les 704 demandeurs d'asile qui vont partir de Lesbos lundi en fin d'après-midi ont obtenu la levée de la restriction géographique soit parce qu'ils appartiennent à des groupes dits vulnérables (femmes seules ou enceintes, handicapés, personnes âgées, etc.) soit parce qu'ils ont obtenu leur asile.

Un autre groupe de 700 personnes doit être transféré jeudi prochain afin de désengorger l'île qui accueille actuellement plus de 14 000 demandeurs d'asile.

L'objectif est, selon le ministère des Migrations, de transférer 2 500 réfugiés dans les jours prochains.

Plus aucun migrant «mineur non accompagné» ne se trouve dans les camps d'accueil et d'identification de la mer Egée, a assuré, lundi, le ministre grec des Migrations, Notis Mitarachi, dans un communiqué.

Dix pays de l'Union européenne se sont engagés à accueillir quelque 400 migrants «mineurs non accompagnés», évacués de Lesbos. La France a promis d'en accueillir 500 tandis que l'Allemagne a annoncé qu'elle accueillerait 1 500

demandeurs d'asile de Grèce, dont d'anciens réfugiés de Moria.

Le gouvernement grec souhaite désengorger progressivement l'île pour éviter la surpopulation du nouveau camp construit à la hâte pour loger les migrants laissés sans abri après le récent incendie du camp de Moria.

Les conditions de vie dans le camp provisoire ont déjà été critiquées par les ONG, qui dénoncent un manque de douche, de sanitaires et de distribution de nourriture.

Tous les demandeurs d'asile installés dans le nouveau camp ont été soumis à des tests pour le coronavirus et seules les personnes négatives pourront être transférées vers le continent. Plus de 240 demandeurs d'asile ont été testés positifs dans le centre provisoire de Lesbos.

La police grecque a également annoncé lundi avoir identifié 33 humanitaires qui auraient facilité l'immigration illégale vers l'île de Lesbos. Elle estime que les suspects qui travaillaient pour quatre ONG faisaient partie d'un «réseau organisé» qui «systématiquement» facilitait l'immigration illégale vers Lesbos. Une enquête «préliminaire» est en cours selon la police.

Deux ressortissants étrangers, un Afghan et un Iranien d'après la chaîne de télévision publique ERT, faisaient également partie de l'opération présumée.

«Nous coopérons avec de nombreuses organisations qui nous aident à faire face à la crise migratoire. Mais aucune action

illégale d'ONG ne sera admise», a affirmé, lundi, le ministre des Migrations, Notis Mitarachi.

Migration : Lesbos en quête de solidarité

L'île grecque de Lesbos reste démunie, face aux milliers de migrants laissés à la rue, deux semaines après l'incendie du camp de Moria. Ce lundi, la Commission européenne devait présenter sa réforme de l'asile, pour rendre les Etats membres plus solidaires. Ici, les attentes sont immenses.

«Nous ne voulons pas que nos îles soient le purgatoire de l'Europe», lance Konstantinos Moutzouris, gouverneur de la région nord de la mer Egée. «Les migrants ne peuvent pas rester ici, l'Europe doit partager ce fardeau. Ces personnes devraient pouvoir se déplacer librement. C'est ce que nous voulons. Je parle de ceux qui finissent par arriver, parce qu'aujourd'hui, les frontières sont mieux surveillées. Ces personnes veulent quitter les îles pour le continent, et ensuite gagner le reste de l'Europe. Nous ne voulons pas que nos îles deviennent un "purgatoire"».

Aujourd'hui, le règlement de Dublin oblige le pays d'arrivée à traiter la demande d'asile, une législation souvent jugée obsolète par les ONG.

«Moria est le résultat de cinq ans de négligence», estime Stephen Oberreit,

chef de mission, au sein de l'ONG Médecins Sans Frontières en Grèce, «[mais aussi] d'une politique d'endiguement, du fait de ne pas traiter comme des êtres humains les personnes qui arrivent en Europe pour y demander l'asile. Aujourd'hui, il faut changer le règlement de Dublin. Les personnes arrivées en Grèce devraient pouvoir se déplacer dans le reste de l'Europe, ou se voir offrir l'asile dans l'un de ces pays. Les Etats membres doivent être solidaires».

«La solidarité, ça ne passe pas que par l'argent», affirme Ioannis Mastrogiannis, président du conseil communautaire de Moria. «Cela peut aussi passer des actes, par le fait d'accepter des réfugiés et de répartir de manière équitable entre pays ces personnes».

Pour l'heure, seule une dizaine de pays européens ont proposé d'accueillir des demandeurs d'asile, essentiellement des mineurs isolés.

«Ce n'est pas facile pour nous d'être sur cette île», explique un exilé. «On ne peut pas rester ici. Ce n'est pas un endroit pour des êtres humains. Ce n'est pas simple d'être obligé de rester. C'est une immense jungle».

Avec son nouveau pacte migratoire, Bruxelles compte mettre en place un «mécanisme de solidarité obligatoire» entre les pays de l'Union, et intensifier le retour des migrants qui ne sont pas éligibles au droit d'asile.

R. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

FOREM

Le Professeur Khiati pour la peine de mort contre les kidnappeurs d'enfants

LE KIDNAPPING des enfants, ce crime abject prend des proportions dangereuses. Mustapha Khiati, président de la Forem, s'est déclaré favorable à l'application de la peine de mort en cas d'enlèvement d'enfant, suivi d'agression sexuelle et d'assassinat.

Le phénomène de kidnapping qui perdure depuis des décennies dans le pays est une véritable plaie qui ne se soigne pas. «L'Algérie est aujourd'hui face à une situation sociale très critique», indique Khiati qui alerte que «durant les 20 dernières années, une à deux personnes est enlevée en moyenne par an».

«Il y a un problème réel, puisque dans d'autres pays ce sont des cas exceptionnels, qui se voient tous les cinq à 10 ans», avertit-il. Face à ce phénomène dangereux qui menace notre société, qui est en accroissement inquiétant, Khiati propose de mettre systématiquement des bracelets électroniques pour les agresseurs et le durcissement des mesures du code pénal envers les kidnappeurs, violeur et assassin d'enfant. Il s'est même déclaré favorable à l'application de la peine de mort. «En cas d'enlèvement d'enfant, suivi d'agression sexuelle et d'assassinat, la peine de mort doit être appliquée», estime-t-il sur les ondes de la Radio nationale. Cet appel du président de la Forem à des sanctions est justifié par la montée en puissance de ce phénomène ces derniers temps.

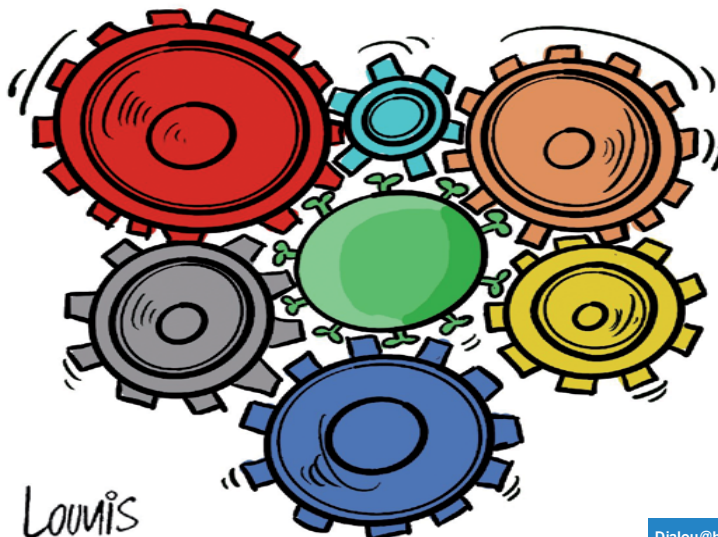
Pour lutter contre ce phénomène, le Professeur Khiati estime que «si on arrive à mettre en place une politique de prévention, on pourrait réduire l'ampleur de ce phénomène». Pour

lui, ce n'est pas une affaire des seuls services de sécurité, la lutte contre ce fléau nécessite la mobilisation de tous, entre autres, l'implication des associations de quartiers. «Les gens du quartier se connaissent entre eux et la plupart de ces attaques se font, justement, dans l'entourage immédiat de l'enfant, pas loin de la maison», avance-t-il. Donc, le fait d'avoir à renforcer la vigilance grâce à l'implication de ces associations, dit-il, «on pourrait réduire le phénomène qui prend de l'ampleur dans notre société». Selon lui, cela va beaucoup aider les autorités judiciaires à bien étudier les cas. Concernant les enfants qui travaillent, l'invité de la Chaîne 3 s'est montré très critique envers les chiffres du ministère de la Solidarité nationale. Il affirme sur ce point qu'ils ne reflètent pas la réalité car, justifie-t-il, ils n'englobaient pas la catégorie des enfants activant dans un cadre informel comme les rues et les marchés anarchiques. «Les chiffres officiels se limitent au seul champ des sociétés et entreprises soumises au contrôle prévu par la loi», dit-il, alors que le cadre informel, notamment les marchés, constituent l'espace qui attirent plus cette catégorie, et ce, pour plusieurs raisons, dont la pauvreté et la déperdition scolaire, conclut-il.

Pour rappel, un texte de loi contre le kidnapping des enfants sera élaboré prochainement par le ministère de la Justice, afin de préserver la sécurité des enfants et de leurs familles. C'est un travail en amont qui doit être fait pour contrer cette violence qui cible l'enfant et la famille.

Louiza A. R.

L'économie mondiale s'enraye à cause de la pandémie



Djalou@hotmail.com

Poursuivis pour corruption et blanchiment d'argent

Les procès de «Madame Maya», Oulmi et Tahkout reportés

■ Les procès de Mourad Oulmi, Mahieddine Tahkout et Nachinachi Zoulikha-Chafika dite «Maya» ont été reportés hier, en raison de l'absence des avocats, suite à la décision du Barreau d'Alger de boycotter les audiences et le travail judiciaire pendant une semaine.

Par Aomar F.

Ces procès très attendus impliquent d'anciens hauts responsables de l'Etat. Ainsi, le verdict du procès de Mourad Oulmi, poursuivi dans l'affaire liée au montage automobile, est

reporté au 10 octobre prochain. D'anciens ministres, à leur tête Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, sont poursuivis dans cette affaire. Les accusés sont poursuivis pour les chefs d'accusation en lien avec la corruption, notamment blanchiment d'ar-

gent, corruption, abus de pouvoir et pressions sur des fonctionnaires publics pour l'obtention d'indus avantages. La cour d'Alger a reporté également le procès en appel de Mahieddine Tahkout au 21 octobre en raison aussi de l'absence d'un des accusés (Abdelghani Zaâlane). Tahkout a été condamné en première instance à une peine de 16 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 8 000 000 DA, pour des chefs d'accusation liés à la corruption, au blanchiment d'argent et à l'obtention d'indus privilèges. D'anciens cadres et ministres, dont les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, sont également poursuivis.

Aussi, le procès de Nachinachi Zoulikha-Chafika, dite «Maya», jugée pour des affaires de corruption, a été reporté par le tribunal de Chéraga (Alger) au 7 octobre prochain. Le procès avait déjà été reporté deux fois au cours du mois d'août passé, à la demande de la défense. L'affaire de Madame Maya concerne aussi ses deux filles ainsi que Abdelghani Zaâlane et Mohamed Ghazi, poursuivis respectivement en qualités d'ex-walis d'Oran et de Chlef, et l'ancien DGSN, Abdelghani Hamel. Les griefs retenus contre les accusés sont notamment «blanchiment d'argent, trafic d'influence, octroi d'indus avantages, dilapidation de deniers publics, incitation d'agents publics pour l'octroi d'indus avantages et transfert illicite de devises vers l'étranger». Au début de la séance, Mohamed Ghazi a demandé au juge d'être mis en liberté provisoire pour des raisons de santé. Le juge a indiqué que le tribunal étudiera cette demande.

A. F.

Deux ans de prison dont un avec sursis contre Mohamed Djemai

LE TRIBUNAL de Sidi M'hamed (cour d'Alger) a condamné, hier, Mohamed Djemai, poursuivi pour des affaires d'abus de fonction et d'humiliation d'un journaliste, à une peine de deux ans de prison, dont un avec sursis, assortie d'une amende de 200 000 DA.

Le procureur de la République près le tribunal de

Sidi M'hamed avait requis une peine de 3 années de prison et une amende de 500 000 DA à l'encontre de l'ex-député de l'Assemblée populaire nationale (APN) et ancien secrétaire général (SG) du parti du Front de libération nationale (FLN), Mohammed Djemai, placé en détention provisoire en septembre 2019.

R. N.

APN

Séance plénière aujourd'hui consacrée aux questions orales

L'ASSEMBLÉE populaire nationale reprend aujourd'hui ses travaux en séance plénière consacrée aux questions orales destinées à nombre de membres du gouvernement, indique, hier, un communiqué de

l'APN. Les questions programmatiques lors de cette plénière sont réparties comme suit : trois au ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, trois questions au ministre de

l'Energie, deux au ministre de l'Industrie, trois au ministre du Commerce, trois au ministre des Travaux publics et trois questions au ministre des Ressources en eau, indique la même source.

Zeghmati, a-t-on appris auprès de cette instance législative.

La Commission présidée par Abdelhamid Si Afif a auditionné, en séance à huis clos, le député Abdelkader Ouali. Le député Mohcine Belabbas, quant à lui, ne s'est pas présenté à l'audition. M. Si Afif a affirmé que la Commission «travaillera dans la transparence et dans le cadre des lois et procédures prévues en la matière».

Concernant le député absent (Mohcine Belabbas), la Commission appliquera à son égard les procédures en vigueur, en commençant par lui donner une seconde chance d'être entendu lors d'une séance ultérieure.

M. O.

Batna

Le journaliste Aïssa Teroub n'est plus

LE JOURNALISTE Aïssa Teroub, chef du bureau de Batna de la Télévision algérienne relevant de la station régionale de Constantine, est décédé hier à l'âge de 58 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches.

La dépouille du défunt a été inhumée dans l'après-midi au cimetière de Chemora, sa ville natale, selon la même source.

Le défunt était connu parmi ses collègues journalistes à Batna pour son professionnalisme et son sens moral.

APS

Examen de levée de l'immunité parlementaire de deux députés

La Commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'APN a entamé, hier, l'examen des procédures de levée de l'immunité parlementaire de deux députés sur la base d'une demande introduite par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem